

ANNONCES LÉGALES



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE

Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24

LDLlegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une vérification obligatoire SOT 1.55 € HT/m colonne

Catherine Vidal
Directrice Annonces Légales
Portable : 06 22 57 23 53
catherine.vidal@ledauphine.com

Lydie WARAUX
Portable : 06 22 57 23 72
lydie.waraux@ledauphine.com

AVIS

Avis administratifs

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

L'arrêté préfectoral complémentaire n° 38-2019-04-10-009 en date du 10 avril 2019 porte prescriptions particulières au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement pour la mise en conformité et le fonctionnement du système d'assainissement de Montalieu-Porcieu. Cet arrêté peut être consulté :
en mairie des communes de Charrette, Montalieu-Vercieu et Porcieu-Amblagneu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère <http://www.isere.gouv.fr/>

146771900

Enquêtes publiques



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction des relations
avec les collectivités

Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

Avis d'enquête publique

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire demande par la société URBA 81 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Diémoz du lundi 15 avril 2019 (ouverture de l'enquête à 16h00) au mardi 21 mai 2019 (clôture de l'enquête à 18h00) inclus, pendant 37 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz.

Cette opération assurée par la société URBA 81 a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz.

À l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le Préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments. Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Madame Liliane PESQUET-URVOAS, cadre du ministère de l'écologie retraitée.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique, l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Diémoz pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr - onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Diémoz, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Diémoz - A l'attention du commissaire enquêteur - Place Henri Bousson - 38790 DIÉMOZ ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-diemoz@isere.gouv.fr.

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetespubliques>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Diémoz les jours suivants :
- le lundi 15 avril 2019 de 15h00 à 18h00
- le vendredi 10 mai 2019 de 15h00 à 18h00
- le mardi 21 mai 2019 de 15h00 à 18h00

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Diémoz au public sont :
Les lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Le jeudi de 8h00 à 12h00
L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jérôme FOTES / Directeur du développement / 04.67.64.46.44 / fotes.jerome@urbasolar.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités - Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12, place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique ainsi que l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale. L'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) et l'avis tacite sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergne-rhone-alpes.developpementdurable.gouv.fr). Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Diémoz.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Diémoz, au siège de la société URBA 81 (75, allée Wilhelm Roentgen - 34961 MONTEPELLIER CEDEX 2), ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).

142437300

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Par arrêté en date du 18 mars 2019, Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 06 mai 2019 (9h) au 07 juin 2019 (17h) inclus

Objet de l'enquête publique :
Cette enquête publique concerne la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné qui couvre la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (CC Lysed) et la communauté de communes les Balcons du Dauphiné (CCBD). Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est un document de planification opposable juridiquement, notamment aux PLUI et PLU. Il fixe les grandes orientations de l'organisation de l'espace, à horizon 2040, et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné concerne :
- L'intégration des évolutions législatives, territoriales et des évolutions du cadre réglementaire local (SRCE, modification de la DTA,...),
- La prise en compte des évaluations du SCoT pour en renforcer la portée et l'efficacité. La révision vise à adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés;

- La réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour permettre un positionnement commun en termes de stratégie et d'aménagement commercial;

- La volonté de créer un Scot ouvert sur les territoires voisins.

Désignation de la commission d'enquête :
Par décision n° E18000414/38 en date du 21 février 2019, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné la commission d'enquête suivante

- Monsieur Robert PASQUIER, président de la commission, fonctionnaire retraité
- Monsieur Bernard PRIVAI, titulaire, évaluateur de France Domaine retraité
- Monsieur Guy POTTELLE, titulaire, conservateur des hypothèques honoraire.

Évaluation Environnementale :

Le projet de révision du SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité

environnementale figurent dans le dossier de SCoT soumis à enquête publique.

Modalités d'organisation :

Le dossier d'enquête publique du projet de révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné sera consultable

- en version informatique sur le site internet du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné www.symbord.fr, et sur le registre numérique suivant : www.registredemat.fr

- en version papier et informatique (accès gratuit sur un poste informatique mis à disposition du public) dans 5 lieux, aux jours et horaires précisés dans la liste ci-dessous

- Les Aveniriers Veyrins - Thuellin : Mairie, 1 Square Emile RICHERD, Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30; vendredi et samedi: 9h-12h.

- Montalieu-Vercieu : Mairie, 6 place de la Mairie
Horaires : Lundi, Mardi et jeudi : 9h-12h / 13h30-17h; Mercredi : 9h-12h / 13h30-19h ; vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30.

- Saint-Chef : Mairie, 1 place de la Mairie
Horaires Mardi, vendredi, samedi matin : 8h-12h; mardi et jeudi après-midi 13h30-18h30;

mercredi et vendredi après-midi : 13h30-17h.

- Crémieu : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, rez-de-chaussée, 19 cours Baron Raverat
Horaires Du lundi au vendredi de 9h30-12h / 14h-17h

- Villette d'Anthon : Mairie, 14 rue des Tilleuls
Horaires Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 14h-17h ; samedi de 9h-12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions

- sur le registre dématérialisé www.registredemat.fr, accessible 7j/7 et 24h/24

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la Commission d'Enquête, disponibles dans les 5 lieux listés ci-dessus (lieux de consultation des dossiers), aux mêmes jours et horaires.

- par voie postale en adressant un courrier au président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 19 cours Baron Raverat 38460 Crémieu, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-boucle-du-rhone-en-dauphine@registredemat.fr

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux suivants, aux jours et horaires suivants

Communes Lieux Permanence

LES AVERNIERS, VEYRINS THUELLIN :
Mairie (1 Square Emile RICHERD) Mercredi 5 juin 2019, de 15h à 17h.

MONTALIEU VERECIEU :
Mairie place de la Mairie Mercredi 29 mai 2019, de 9h30 à 11h30.

SAINT CHEF
Mairie (1 place de la Mairie) Mardi 14 mai 2019, de 9h30 à 11h30.

CRÉMIEU
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (19 cours Baron Raverat) Lundi 6 mai 2019, de de 9h30 à 11h30.-Vendredi 7 juin 2019, de 14h à 17h.

VILLETTE D'ANTHON :
Mairie (14 rue des Tilleuls) Jeudi 23 mai 2019, de 14h30 à 16h30.

Au terme de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du

rapport de la Commission d'Enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT (19 cours Baron Raverat à Crémieu), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.symbord.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Gérald JOANNON

143618900



COMMUNE DES DEUX ALPES

Avis d'enquête publique d'une étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes

Par arrêté n° 2019-049 du 28 mars 2019 Le Maire des Deux Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes.

Objet, date et durée de l'enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique sur l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes pour une durée d'au moins 30 jours à compter du 15 avril 2019 à 9h jusqu'au 15 mai 2019 à 17h.

Nom et qualité du commissaire enquêteur : Monsieur Yves De Bon domicilié à 38750 ALPE D'HUIEZ, Retraité de la Fonction Publique, Ingénieur des TPE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Lieux, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Les Deux Alpes aux heures d'ouverture habituelles et le contacter pour des renseignements à l'adresse mail suivante :

enquete publique@mairie2alpes.fr

Permanence de permanence de l'enquête : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes : 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.

Le 15 avril 2019 de 14h à 17h

Le 29 avril 2019 de 9h à 12h

Le 6 mai 2019 de 9h à 12h

Le 15 mai 2019 de 14h à 17h

Consultation du rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes, et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Les Deux Alpes.

Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales

Le dossier comprend :

La note introductive ;

L'étude d'impact ;

La mention des textes régissant l'enquête ;

Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ;

La consultation des observations et propositions transmises par voie électronique

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

Identité de la personne responsable du plan

La personne responsable du projet est la société Deux Alpes Loisir représentée par son directeur et dont le siège administratif est situé à la résidence le MEIJOTEL - 38860 LES DEUX ALPES.

La personne responsable de l'enquête publique est la commune de Les Deux Alpes représentée par le Maire des Deux Alpes, Stéphane Sauvebois dont le siège administratif est situé à 48 avenue de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes

Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :

1) Le Dauphiné Libéré

2) Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur des mairies, chef-lieu et annexes. Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune. Communication du dossier

Dès l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande adressée au maire du territoire concerné sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie2alpes.fr>

143656200

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation loi sur l'eau d'Isère Aménagement concernant le projet d'aménagement urbain " Sous le Pré " situé sur la commune de Vif

Par arrêté préfectoral n°38-2019-095-DDTSE01 du 05 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du 06 mai 2019 à 23 mai 2019 - 17h30.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Daniel TARTARIN a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Vif pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- Lundi 06 mai 2019, de 08h30 à 12H00,

- Mercredi 15 mai 2019, de 13h30 à 17h30,

- Jeudi 23 mai 2019, de 13h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Vif et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier

- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche,

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.elegia-groupe.fr/docutheque> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenus à sa disposition à la mairie de Vif,

- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Vif, siège de l'enquête - 5 Place de la Libération - 38450, en mentionnant " Enquête publique " Sous le Pré - à l'attention du commissaire enquêteur ",

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-se-observations-ep-t6@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 23 mai 2019 à 17h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>.

Les observations transmises par voie postale et " registres " seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Isère Aménagement - 34 rue Gustave Eiffel - 38028 GRENOBLE Cedex 01

Tél. : 04 76 70 97 97. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Vif, et sur le site des services de l'Etat en Isère www.isere.gouv.fr.

145316900

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative au projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans par le SIEPAVEO

Par arrêté préfectoral n°38-2019-099-DDTSE-01 du 09 avril 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 09 mai 2019 au 07 juin 2019 - 16h00.

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est autorisé compétente pour prendre les décisions :

- portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du code de l'environnement, du défrichement en application du code forestier, de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement et prenant en compte l'évaluation environnementale.

- portant création de servitudes au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme dans le cadre du projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans.

Au terme de cette enquête, les maires des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans sont les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

M. Marc BESSIERE, ancien directeur adjoint de collectivité territoriale et consultant, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie d'Allemont : le samedi 18 mai 2019 de 08h30 à 11h30

En mairie d'Allemont : le lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00

En mairie d'Oz-en-Oisans : le lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00

En mairie d'Oz-en-Oisans : le vendredi 07 juin 2019 de 09h00 à 12h00

En mairie d'Allemont : le vendredi 07 juin 2019 de 14h00 à 16h00

Le dossier d'enquête sera consultable au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme dans le cadre du projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans.